

Décision

Générale

colonial

Décision n° 592 du 19 mai 1961

n° 592

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

19 mai 1961

Numéro JO

n° 5 du 31/05/1961

Date du numéro

31 mai 1961

TEXTE INTÉGRAL

M. Coulon, imprimeur contractuel, est nommé gérant par intérim de l'Imprimerie Administrative de Djibouti pour compter de la date de son arrivée dans le Territoire, en remplacement de M. Duplanil, dont le contrat arrivé à expiration n'a pas été renouvelé sur sa demande. M. Coulon percevra, à cet effet, une indemnité forfaitaire mensuelle de quinze mille francs Djibouti (15.000 FD).